INITIALES DU MAIRE

INITIALES DU DIR. GÉN. / GREFF. TRÉS.

N° de résolution
ou annotation

Formules d'Affaires CCL (418) 683-2175 / 1-800-463-4578 — M-103IMP

Municipalité de Sainte-Euphémie-sur-Rivière-du-Sud

PROVINCE DE QUÉBEC
MRC DE MONTMAGNY
MUNICIPALITÉ DE SAINTE-EUPHÉMIE-SUR-RIVIÈRE-DU-SUD

Séance régulière tenue le 8 septembre 2026 au 220 rue Principale Est à Sainte-Euphémie-sur-Rivière-du-Sud, lieu habituel des séances du conseil municipal à 19h00.

Sont présents :

M. Jocelyn Thibault
M. Simon Habel
M. Denis Laprise
M. Jean-Claude Giroux

Est absent : M. Daniel Mercier, Maire

Sous la présidence de Mme Ghislaine Litière, Mairesse suppléante

Sont également présents : M. Yves Bernard, Directeur général / Greffier-Trésorier et Mme Sophie Mercier, Directrice générale adjointe / Greffière-trésorière adjointe

Une séance de travail s'est tenue le jeudi 3 septembre 2026 au bureau municipal à 18h30. Les documents nécessaires à la séance ont été partagés lors de cette séance de travail. Prendre en note que le conseiller M. Jean-Claude Giroux a quitté la séance de travail lors des discussions touchant le point 14 sur l'Héritage. M. Giroux a mentionné un potentiel conflit d'intérêt par son travail de bénévole pour la Fabrique ainsi que sa présence sur le comité de l'Héritage.

1- OUVERTURE DE LA SÉANCE

Mme Ghislaine Litière Mairesse suppléante, constate le quorum et déclare la séance ouverte à 19h00.

2- LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

2026-09-01

LECTURE ET APPROBATION DE L'ORDRE DU JOUR

Il est proposé par Denis Laprise, appuyé par Simon Habel et résolu d'adopter l'ordre du jour tel que modifié (modification(s) effectuée(s) en surbrillance jaune) :

Ordre du jour

1. Ouverture de la séance
2. Adoption de l'ordre du jour

INITIALES DU MAIRE

INITIALES DU DIR. GÉN. / GREFF. TRÉS.

N° de résolution
ou annotation

3. Adoption du procès-verbal de la séance régulière du 10 août 2026

4. Approbation des comptes

5. Approbation de paiements de factures
 a) Factures – MRC Bellechasse – Conteneur – 880 $
 b) Factures – FQM – Frais juridiques – 1 637,28 $

6. Correspondance
 a) Correspondance – Projet de dôme sur le terrain Laprise de l'école Louis-Jacques-Casault
 b) Correspondance – Nancy St-Pierre – Candidate du Parti libéral du Québec – Côte-du-Sud
 c) Correspondance – Ministère du transport et de la mobilité durable – PAVL 2025-2027 – Asphaltage des routes gravelées – Précisions
 d) Correspondance – Salon des affaires municipales
 e) Correspondance – Proposition – Party de Noël intermunicipal
 f) Correspondance – Suggestion de candidature – Prix fierté – Gala Prestige
 g) Correspondance – Invitation aux Journées portes ouvertes manufacturières Montmagny-L'Islet 2026
 h) Correspondance – Offre de service – Infirmière de rue – Santé publique

7. Administratif
 a) Administratif – Bilan du camp de jour 2026 – Entente NDR et Ste-Euphémie

8. Travaux publics
 a) Travaux publics – Augmentation des coûts – Asphaltage sur le Rang St-Joseph – JR Morin

9. Service incendie et sécurité
 Aucun point à souligner

10. Eau potable
 Aucun point à souligner

11. Eaux usées
 Aucun point à souligner

12. Loisirs
 a) Demande d'appui financier – Labo du Country – Mars 2027

13. Parc des Appalaches
 Aucun point à souligner

14. Héritage
 a) Comité sur l'avenir de l'Héritage – Suivi

INITIALES DU MAIRE GL
INITIALES DU DIR. GÉN. / GREFF. TRÉS.

N° de résolution ou annotation

15. Avis de motion
 Avis de motion (3e) : Règlement 2026-02 : Règlement modifiant le règlement de lotissement 1990-11

16. Adoption de règlement
 Aucun dépôt de règlement lors de cette séance

17. Résolutions diverses
 a) Résolution – Autorisation – Enregistrement audio des séances du conseil – DGA
 b) Résolution – Adhésion – Fonds de pension RREMQ
 c) Résolution – Adhésion – Assurance collective FQM
 d) Résolution – Noms de rue – Commission de toponymie
 e) Résolution – Paiement du contrat de Robert Mercier – Hiver 2025-2026
 f) Résolution – Tonte des terrains – Périmètre urbain – Demande inspecteur

18. MRC
 Aucun point à souligner

19. Varia
 a) Varia – Roll-off – Orientation
 b) Varia – Adjointe administrative – Départ à la retraite – Maximum en juin 2027
 c) Varia – Décharge Goulet – Demande d'entretien
 d) Varia – Résolution – Demande de permis – Dérogation mineure – Construction d'un cabanon cour avant – Lot 6 481 014 – Domaine Rêve-Nature

20. Période de questions

21. Levée de la séance

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

3- LECTURE ET ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE RÉGULIÈRE TENUE LE 10 AOÛT 2026

2026-09-02

LECTURE ET ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE RÉGULIÈRE DU 10 AOÛT 2026

Il est proposé par Jean-Claude Giroux, appuyé par Jocelyn Thibault et résolu d'adopter le procès-verbal de la séance régulière du 10 août 2026.

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

Formules d'Affaires CCL (418) 683-2175 / 1-800-463-4578 — M-103IMP

INITIALES DU MAIRE GL
INITIALES DU DIR. GÉN. / GREFF. TRÉS.

4- APPROBATION DES COMPTES

2026-09-03

N° de résolution ou annotation

APPROBATION DES COMPTES

Il est proposé par Denis Laprise, appuyé par Jocelyn Thibault et résolu d'approuver le paiement des comptes présentés totalisant 55 886,17 $, qui incluent les salaires.

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

5- APPROBATIONS DES PAIEMENTS DE FACTURES

2026-09-04

APPROBATION PAIEMENTS – FACTURES

ATTENDU QUE des produits/services ont été achetés/rendus à la municipalité de Ste-Euphémie par la/les entreprise(s) suivante(s) :

a) Factures – MRC Bellechasse – Conteneur – 880 $
b) Factures – FQM – Frais juridiques – 1 637,28 $

Il est proposé par Jean-Claude Giroux, appuyé par Denis Laprise et résolu d'autoriser la direction générale à procéder aux paiements de ces factures.

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

* Je, *Yves Bernard*, Directeur général et Greffier-trésorier, certifie par la présente qu'il y a des crédits suffisants pour les dépenses autorisées aux résolutions 2026-09-03 et 2026-09-04.

Yves Bernard, Directeur général / Greffier-trésorier

6- CORRESPONDANCE

a) Correspondance – Projet de dôme sur le terrain Laprise de l'école Louis-Jacques-Casault

Le conseil municipal prend connaissance d'une correspondance de la part de M. Donald Veilleux, Président de la Corporation de développement économique de la MRC de Montmagny (CDEMM) sollicitant une résolution d'appui au projet de dôme sur le terrain Laprise de l'école Louis-Jacques-Casault. Le conseil prend également connaissance d'un courriel de Mme Chantal Côté, Préfet de la MRC de Montmagny demandant d'être prudents et de reporter la préparation d'une résolution d'appui à ce projet. Le conseil ne prend donc aucune action sur le sujet pour l'instant.

INITIALES DU MAIRE GL
INITIALES DU DIR. GÉN. / GREFF. TRÉS.

2026-09-05
N° de résolution
ou annotation

b) Correspondance – Nancy St-Pierre – Candidate du Parti libéral du Québec – Côte-du-Sud

INVITATION DES CANDIDATS AUX ÉLECTIONS PROVINCIALES – 5 À 7 DE L'HÉRITAGE DE SEPTEMBRE 2026

ATTENDU QUE le conseil municipal a reçu une correspondance de Mme Nancy St-Pierre, Candidate du Parti libéral du Québec dans la région de Côte-du-Sud, souhaitant venir à la rencontre des citoyens de la municipalité;

ATTENDU QUE le conseil municipal se doit de rester impartial face aux élections provinciales;

ATTENDU QU'une invitation envoyée uniquement à Mme St-Pierre reviendrait à prendre parti dans la campagne électorale;

Il est proposé par Jean-Claude Giroux, appuyé par Denis Laprise, et résolu ce qui suit :

DE demander à la direction générale d'envoyer une invitation à chaque candidat de la région Côte-du-Sud aux élections provinciales à venir au prochain 5 à 7 du comité de l'Héritage le 25 septembre 2026.

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

c) Correspondance – Ministère du transport et de la mobilité durable – PAVL 2025-2027 – Asphaltage des routes gravelées – Précisions

Le conseil municipal prend connaissance d'une correspondance de la part du ministère des Transports et de la Mobilité durable apportant des précisions à l'effet que le pavage d'une chaussée gravelée devient admissible lorsque la demande est accompagnée d'une attestation signée par un ingénieur membre de l'Ordre des ingénieurs du Québec afin de confirmer la nature curative de l'intervention, ainsi que la correction de la problématique.

d) Correspondance – Salon des affaires municipales

Le conseil municipal prend connaissance d'une correspondance de la FQM l'informant qu'il est possible de faire une visite du Salon affaires municipale sur réservation pour les élu(e)s et les employé(e)s municipaux qui ne sont pas inscrits au Congrès de la Fédération québécoise des municipalités qui lui affiche complet. M. Daniel Mercier, maire, se rend déjà au congrès et visitera par le fait même le salon.

Formules d'Affaires CCL (418) 683-2175 / 1-800-463-4578 — M-103IMP

e) Correspondance – Proposition – Party de Noël intermunicipal

Le conseil municipal prend connaissance d'une proposition de la direction générale de St-Paul-de-Montminy pour faire un party de noël commun pour les élus et employés municipaux. L'idée ne séduit pas les conseillers qui n'ont pas l'intention d'y participer. La direction générale demeure libre d'y participer si elle le souhaite.

f) Correspondance – Suggestion de candidature – Prix fierté – Gala Prestige

2026-09-06

APPUI CANDIDATURE DU *ROCHEFEST* – PRIX FIERTÉ DU GALA PRESTIGE DESJARDINS 2026

ATTENDU QUE le *Rochefest* célébrait sa 5e édition en 2026;

ATTENDU QUE le *Rochefest* est l'un des évènements les plus populaires au sein de la municipalité;

Il est proposé par Jocelyn Thibault, appuyé par Denis Laprise, et résolu ce qui suit :

D'appuyer la candidature du *Rochefest* pour le Prix fierté du Gala prestige Desjardins 2026;

DE demander à la direction générale d'envoyer la présente résolution à la MRC de Montmagny.

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

g) Correspondance – Invitation aux Journées portes ouvertes manufacturières Montmagny-L'Islet 2026

Le conseil municipal prend connaissance d'une invitation aux Journées portes ouvertes manufacturières Montmagny-L'Islet 2026. Le conseil demande à la direction générale d'en faire la publicité sur le site web et le Facebook de la municipalité.

h) Correspondance – Offre de service – Infirmière de rue – Santé publique

Le conseil municipal prend connaissance d'une offre de service de Santé Québec Chaudière-Appalaches pour des services d'infirmières de rues. Le conseil ne prend aucune action sur le sujet.

INITIALES DU MAIRE
GL
INITIALES DU DIR. GÉN. / GREFF. TRÉS.

N° de résolution ou annotation

Formules d'Affaires CCL (418) 683-2175 / 1-800-463-4578 — M-103IMP

7- ADMINISTRATIF

a) Administratif – Bilan du camp de jour 2026 – Entente NDR et Ste-Euphémie

Le conseil municipal prend connaissance du bilan du camp du jour 2026 rédigé par le coordonnateur du camp, Jay Dionne. L'entente entre Notre-Dame-du-Rosaire et Ste-Euphémie s'est révélée être bénéfique et avantageuse pour chaque partie.

8- TRAVAUX PUBLICS

a) Travaux publics – Augmentation des coûts – Asphaltage sur le Rang St-Joseph – JR Morin

La direction générale informe le conseil qu'elle a reçu de M. Réal Samson, propriétaire de JR Morin, un avis d'augmentation des coûts, liés à l'augmentation du coût du bitume, pour les travaux d'asphaltage prévus dans la Côte de la Loutre ainsi que sur le Rang St-Joseph. Une séance extraordinaire sera tenue prochainement pour soumettre le coût total des travaux après l'augmentation.

9- SÉCURITÉ ET INCENDIE

Aucun point n'est soulevé sous cet item lors de la présente séance.

10- EAU POTABLE

Aucun point n'est soulevé sous cet item lors de la présente séance.

11- EAUX USÉES

Aucun point n'est soulevé sous cet item lors de la présente séance.

12- LOISIRS

a) Demande d'appui financier – Labo du Country – Mars 2027

2026-09-07

PARTICIPATION DE LA MUNICIPALITÉ – LABOS DU COUNTRY 2027

ATTENDU QUE la tenue des soirées « Labos du country » a connu un franc succès dans les différentes municipalités de la MRC de Montmagny;

ATTENDU QUE la tenue de cet événement est financée à 80 % par la MRC de Montmagny;

N° de résolution ou annotation

ATTENDU QUE le comité des loisirs s'est proposé pour organiser et gérer l'évènement;

Il est proposé par Jean-Claude Giroux, appuyé par Jocelyn Thibault, et résolu ce qui suit :

DE soutenir la tenue de cet événement;

D'autoriser la direction générale à payer le 20% restant des coûts pour une somme n'excédant pas 850$.

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

13- PARC DES APPALACHES

Aucun point n'est soulevé sous cet item lors de la présente séance.

14- HÉRITAGE

a) Comité sur l'avenir de l'Héritage – Suivi

Aucune rencontre du comité sur l'avenir de l'Héritage n'a eu lieu au cours du dernier mois.

2026-09-08

LETTRE AU MINISTRE DES FINANCES – DEMANDE D'INTERVENTION AUPRÈS DE L'ÉVÊCHÉ DE LA POCATIÈRE – CESSION COMPLÈTE DE L'HÉRITAGE

ATTENDU QUE le nouveau contrat de cession, l'annulation du contrat de convention ainsi qu'une proposition de bail concernant l'Héritage et la Fabrique, ont été acheminés à l'Évêché de La Pocatière le 11 août 2026;

ATTENDU QUE les élus du conseil municipal souhaitent clore le dossier de la cession complète de l'Héritage rapidement;

ATTENDU QU'à ce jour aucun retour n'a été effectué par les représentants de l'Évêché de La Pocatière;

Il est proposé par Denis Laprise, appuyé par Jocelyn Thibault, et résolu ce qui suit :

QUE le conseil municipal demande à la direction générale de d'écrire une lettre à M. Éric Girard, Ministre des finances, responsable de l'application de la Loi sur les fabriques, pour lui demander d'intervenir auprès des représentants de l'Évêché de La Pocatière pour obtenir un retour à brève échéance à l'égard des demandes de la municipalité;

INITIALES DU MAIRE GL
INITIALES DU DIR. GÉN. / GREFF. TRÉS. MB

N° de résolution ou annotation

Adoptée à la majorité des conseillers présents.

Prendre note que M. Jean-Claude Giroux a déclaré un intérêt dans ce dossier à titre de bénévole à la Fabrique de Ste-Euphémie, n'a pas participé au vote et s'est retiré des discussions durant de la séance de travail lors des discussions sur ce point.

15- AVIS DE MOTION

Un troisième (3e) avis de motion est donné par le conseiller Jean-Claude Giroux pour la présentation du règlement 2026-02 modifiant le règlement de lotissement 1990-11.

16- ADOPTION DE RÈGLEMENT

Aucun règlement n'est adopté lors de la présente séance.

17- RÉSOLUTIONS DIVERSES

a) Résolution – Autorisation – Enregistrement audio des séances du conseil – DGA

2026-09-09

AUTORISATION – ENREGISTREMENT AUDIO DES SÉANCES DU CONSEIL – DGA

ATTENDU QUE la directrice générale adjointe a demandé l'autorisation d'effectuer des enregistrements audios des séances publiques du conseil;

ATTENDU QUE ces enregistrements ne serviront qu'à faciliter la rédaction des procès-verbaux;

ATTENDU QUE les enregistrements seront détruits dès l'adoption des procès-verbaux qu'ils concernent;

Il est proposé par Denis Laprise, appuyé par Jocelyn Thibault, et résolu ce qui suit :

D'autoriser la directrice générale adjointe à enregistrer l'audio des séances publiques du conseil, dans le seul but de faciliter la rédaction des procès-verbaux et à condition que les dits enregistrements soit détruit après l'adoption des procès-verbaux concernés.

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

b) Résolution – Adhésion – Fonds de pension RREMQ

2026-09-10

ADHÉSION DÉFINITIVE RREMQ

ATTENDU la mise en place du Régime de retraite des employés municipaux du Québec;

Formules d'Affaires CCL (418) 683-2175 / 1-800-463-4578 — M-103IMP

INITIALES DU MAIRE
GL
INITIALES DU DIR. GÉN. / GREFF. TRÉS.

N° de résolution ou annotation

ATTENDU QUE la municipalité de Sainte-Euphémie-sur-Rivière-du-Sud, par sa résolution no 2026-09-10, a pris la décision d'adhérer à ce régime;
ATTENDU QUE la municipalité de Sainte-Euphémie-sur-Rivière-du-Sud, a pris acte du Règlement du Régime de retraite des employés municipaux du Québec, daté du 20 février 2023;

ATTENDU QUE les employés la municipalité de Sainte-Euphémie-sur-Rivière-du-Sud ont été consulté sur la participation à ce régime et que plus de la moitié ont approuvé celle-ci;

Il est proposé par Denis Laprise, appuyé par Simon Habel, et résolu ce qui suit :

QUE la municipalité de Sainte-Euphémie-sur-Rivière-du-Sud, adhère de façon définitive au Régime de retraite des employés municipaux du Québec;

QUE cette adhésion soit effective au 1er octobre 2026;

QU'à compter de cette date l'ensemble des employés, dont l'adhésion est obligatoire, participe au volet à cotisation déterminée;

DE fixer la cotisation salariale de chaque employé adhérent à 6% du salaire admissible;

DE fixer la cotisation patronale à 6% du salaire admissible pour chaque employé adhérent;

QUE la direction générale soit autorisée à attester pour et au nom de la municipalité de Sainte-Euphémie-sur-Rivière-du-Sud, du consentement de celle-ci aux obligations qui lui incombent en vertu du règlement du régime qui lui sera transmis par l'administrateur du régime;

QUE la direction générale soit autorisée à transmettre à Desjardins, administrateur du volet à cotisation déterminée du régime, les cotisations de l'employeur et des employés retenues depuis la date d'adhésion du régime.

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

c) Résolution – Adhésion – Assurance collective FQM

2026-09-11

ADHÉSION AU PROGRAMME D'ASSURANCE COLLECTIVE DE LA FQM ET À UN CONTRAT D'ASSURANCE COLLECTIVE

CONSIDÉRANT QUE la Fédération québécoise des municipalités (ci-après la « FQM ») a mis sur pied un programme d'assurance collective régi par l'un de ses règlements (le « Programme »);

INITIALES DU MAIRE GL
INITIALES DU DIR. GÉN. / GREFF. TRÉS.

N° de résolution
ou annotation

CONSIDÉRANT QU'à cette fin, la FQM a procédé à un appel d'offres portant le numéro FQM-2021-002 en date du 5 juillet 2021;

CONSIDÉRANT QUE pour donner suite à ce processus d'appel d'offres, la FQM est devenue Preneur d'un contrat d'assurance collective auprès de Desjardins Sécurité financière, compagnie d'assurance vie (ci-après : le « Contrat »);

CONSIDÉRANT QUE la FQM a mandaté sa filiale FQM Assurances Inc., courtier en assurance collective, le mandat de veiller à l'application du Contrat et de conseiller les municipalités, leurs fonctionnaires et employés et les membres des conseils municipaux quant à toutes questions où un permis de courtier est nécessaire en vertu de la Loi sur la distribution de produits et de services financiers, c. D-9.2;

CONSIDÉRANT QU'en vertu du Code municipal du Québec et de la Loi sur les cités et villes, une municipalité, une MRC ou un organisme municipal peut adhérer au bénéfice de ses fonctionnaires et employés et membres de son conseil, à un contrat d'assurance collective dont le Preneur est la FQM;

CONSIDÉRANT QUE le Contrat est entré en vigueur le 1er janvier 2022;

CONSIDÉRANT QUE le Contrat est renouvelable automatiquement à toutes les années;

Il est proposé par Denis Laprise, appuyé par Jocelyn Thibault, et résolu ce qui suit :

QUE la Municipalité de Sainte-Euphémie-sur-Rivière-du-Sud adhère pour le bénéfice de ses fonctionnaires et employés et des membres du conseil municipal au Programme et soit régi par le Contrat en date du 1er jour d'octobre 2026;

QUE la Municipalité de Sainte-Euphémie-sur-Rivière-du-Sud paie les primes afférentes à l'année de couverture ainsi que toutes les primes et ajustement de primes pour chaque année d'assurance subséquente;

QUE la Municipalité de Sainte-Euphémie-sur-Rivière-du-Sud respecte les termes et conditions du Programme et du Contrat;

QUE la Municipalité de Sainte-Euphémie-sur-Rivière-du-Sud maintienne sa participation au Programme en souscrivant, sans formalité additionnelle, à tout contrat d'assurance collective conclut par la FQM pour donner suite à un appel d'offres en remplacement du Contrat et en y respectant les termes et conditions;

QUE la Municipalité de Sainte-Euphémie-sur-Rivière-du-Sud maintienne les couvertures d'assurance prévues au Contrat ou à tout contrat le remplaçant, et ce, jusqu'à ce que la Municipalité

Formules d'Affaires CCL (418) 683-2175 / 1-800-463-4578 — M-103IMP

INITIALES DU MAIRE GL
INITIALES DU DIR. GÉN. / GREFF. TRÉS.

N° de résolution ou annotation

mette fin, conformément au Règlement, à sa participation en transmettant à la FQM un préavis écrit d'au moins un (1) année mentionnant son intention de ne plus participer au Programme;

QUE la Municipalité de Sainte-Euphémie-sur-Rivière-du-Sud donne le pouvoir à son directeur général d'accomplir tout acte et de transmettre tout document découlant de l'adhésion de la Municipalité au Contrat ou à tout contrat le remplaçant;

QUE la Municipalité de Sainte-Euphémie-sur-Rivière-du-Sud autorise FQM Assurances Inc. et toute firme d'actuaires conseils désignée par cette dernière, à avoir accès à son dossier d'assurance collective auprès de l'assureur dans le respect des règles de protection des renseignements personnels;

QUE la Municipalité de Sainte-Euphémie-sur-Rivière-du-Sud accorde à FQM Assurance Inc. et toute firme d'actuaires conseils désignée par cette dernière, le mandat d'agir à titre d'expert conseil et courtier exclusif en assurance collective et qu'elles soient les seules personnes attitrées et autorisées à représenter celle-ci auprès de l'assureur désigné relativement à l'application du régime d'assurance collective;

QUE la présente résolution ne limite en rien le droit de la FQM de révoquer ses mandataires désignés et y substituer un autre;

QUE la présente résolution soit immédiate et révoque tout autre résolution accordée antérieurement portant sur le même objet que la présente résolution, sans autre avis.

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

d) Résolution – Noms de rue – Commission de toponymie

2026-09-12

CONFIRMATION – NOMS DE RUES – COMMISSION TOPONYMIE DU QUÉBEC

ATTENDU QUE les noms de rues municipales doivent faire l'objet d'une adoption par le conseil municipal qu'elles soient publiques ou privées;

ATTENDU QUE la Commission de toponymie du Québec doit être informée de ces noms afin de confirmer leur intégration dans la toponymie du Québec;

Il est proposé par Jean-Claude Giroux, appuyé par Jocelyn Thibault, et résolu ce qui suit:

QUE les rues suivantes (voir tableau 1) soient officiellement intégrées à la géographie municipale de Ste-Euphémie;

QUE la direction générale achemine une copie de cette résolution pour confirmation par la CTQ de l'usage du nom de ces rues qui sont situées sur notre territoire, soit officiellement approuvé;

INITIALES DU MAIRE GL
INITIALES DU DIR. GÉN. / GREFF. TRÉS.

N° de résolution ou annotation

Tableau 1

Développement de la Rivière du Sud – Phase 2				
Nom	Numéro de Lot	Localisation	Longueur	Historique du nom
Chemin Thibault	6 675 703 (Partie) 6 675 704	46.79246 -70.44701 et 46.78606 -70.43797	Environ 2 kilomètres	Nom donné en référence à un ancien propriétaire M. Moïse Thibault (décédé en septembre 2008). Il a été conseiller municipal de Ste-Euphémie de 1981 à 1983.
Chemin Lemieux	6 675 703 (Partie)	46.79388 -70.44864	Environ 305 mètres	Premier maire de la municipalité (1907-1908)
Développement Rivière-du-Pin				
Chemin de la crête	Ancien chemin forestier	46.74087 -70.47664	Environ 2,5 kilomètres	Raison géographique, il y a une petite crête montagneuse de 50 mètres de hauteur par rapport à la rue Principale ouest et le point culminant est sur leur propriété)

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

e) Résolution – Paiement du contrat de Robert Mercier – Hiver 2025-2026

2029-09-13

PAIEMENT AJOUT AU CONTRAT – EXCAVATION ROBERT MERCIER

ATTENDU QU'un ajout avait été fait au contrat de déneigement des entrées municipales, route Sirois nord et rue Des loisirs, afin de déneiger l'arrière du complexe municipal;

ATTENDU QUE les obligations contractuelles ont été rencontrées par l'entrepreneur concerné;

Il est proposé par Denis Laprise, appuyé par Jean-Claude Giroux, et résolu ce qui suit :

QUE la direction générale prenne action afin de procéder au paiement des différents montants dus l'entrepreneur Excavation Robert Mercier selon les modalités contractuelles prévues;

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

Formules d'Affaires CCL (418) 683-2175 / 1-800-463-4578 — M-103IMP

INITIALES DU MAIRE
INITIALES DU DIR. GÉN. / GREFF. TRÉS.

2029-09-14
N° de résolution
ou annotation

f) Résolution – Tonte des terrains – Périmètre urbain – Demande inspecteur

INSPECTION MUNICIPALE – PRIORISATION CONCERNANT L'APPLICATION DES ARTICLES DE LA RÉGLEMENTATION MUNICIPALE

ATTENDU QUE les membres du conseil souhaitent la mise en application et le respect de la règlementation municipale;

ATTENDU QUE lors de l'élaboration du dernier budget, du temps d'inspection a été planifié par les membres du conseil pour la gestion des inspections sur le territoire de la municipalité;

ATTENDU QUE les membres du conseil municipal désirent un niveau de respect élevé à propos de certains points précis de la règlementation municipale;

Il est proposé par Jean-Claude Giroux, appuyé par Jocelyn Thibault, et résolu ce qui suit :

DE demander à l'inspecteur/trice municipale de prioriser l'article suivant de la réglementation municipale en vue du respect de son application sur le territoire de la municipalité :

> **Règlement de zonage No. 90-109**
> **Art. 5.13.1** : Entretien des terrains vacants à l'intérieur du périmètre d'urbanisation
>
> *« Tous les terrains vacants ou parties situés à moins de 30 mètres (30 m) de la Rue Principale à l'intérieur du périmètre d'urbanisation doivent être entretenus régulièrement, afin d'en assurer la propreté, notamment par un débroussaillage régulier au moins une (1) fois l'an entre le 1er juillet et le 15 août. »*

DE demander à la direction générale d'acheminer cette résolution à l'inspecteur/trice municipale pour sa mise en application;

DE demander à la direction générale de s'assurer que la population de la municipalité est informée de cette résolution et de sa mise en application dans les prochaines semaines.

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

18- MRC

Mme Ghislaine Litière, mairesse suppléante, informe le conseil que M. Daniel Mercier, maire, n'a pas eu de réunion récente à la MRC.

INITIALES DU MAIRE
GL
INITIALES DU DIR. GÉN. / GREFF. TRÉS.

2026-09-15

19- VARIA

a) Varia – Roll-Off – Orientation

CONTENEUR À DÉCHETS (ROLL OFF) – COURS ARRIÈRE DU COMPLEXE MUNICIPAL – SOLUTION TEMPORAIRE – DATES

ATTENDU QUE le conseil municipal a pris la décision de suspendre le service de roll-off au début de l'été à la suite d'abus d'utilisateurs;

ATTENDU QUE le conseil municipal a été informé que la relocalisation de l'écocentre est possible sans autorisation du Ministère de l'Environnement, de la Lutte contre les changements climatiques, de la Faune et des Parcs, en vertu de l'article 280 du règlement sur l'encadrement d'activités en fonction de leur impact sur l'environnement (REAFIE);

ATTENDU QUE les membres du conseil municipal désirent prendre le temps d'analyser les avantages, implications et inconvénients de différents sites envisagés pour la relocalisation de l'écocentre;

ATTENDU QUE les membres du conseil municipal désirent prendre le temps de mettre en place des modalités d'accès et de contrôle pour le nouvel écocentre;

ATTENDU QUE des demandes citoyennes ont été effectuées afin d'obtenir les services du roll-off et que les membres du conseil municipal comprennent les besoins des citoyens/ennes à ce propos;

ATTENDU QU'une solution temporaire pourrait être envisagée afin de répondre aux besoins des citoyens de la municipalité;

Il est proposé par Jocelyn Thibault, appuyé par Jean-Claude Giroux, et résolu ce qui suit :

DE demande à la direction générale de prendre action auprès de la MRC de Bellechasse afin qu'un conteneur soit disponible pour la population pour la fin de semaine du 19 et 20 septembre 2026, afin que les citoyens de la municipalité puissent y déposer des rebus;

QU'un avis (publipostage) soit acheminé à la population pour les informer de la disponibilité du service;

QUE cette action se veut temporaire dans l'attente d'un choix définitif pour le nouvel emplacement de l'écocentre et les mises en place des modalités d'accès et de contrôle qui lui seront attribué.

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

Formules d'Affaires CCL (418) 683-2175 / 1-800-463-4578 — M-103IMP

b) Varia – Adjointe administrative – Départ à la retraite – Maximum en juin 2027

2026-09-16
N° de résolution ou annotation

AUTORISATION – DÉBUT DU PROCESSUS D'EMBAUCHE – ADJOINT-E ADMINISTRATIF- ADMINISTRATIVE

ATTENDU QUE le départ à la retraite de Mme Doris Godbout, actuelle adjointe administrative, est prévu à compter du 31 décembre 2026;

ATTENDU QU'il est important d'assurer une transition adéquate et une continuité des services administratifs à la suite de ce départ;

ATTENDU QU'il est nécessaire de prévoir une période de transfert des connaissances et de formation afin de faciliter la relève au sein du poste;

Il est proposé par Denis Laprise, appuyé par Simon Habel, et résolu ce qui suit :

D'autoriser le démarrage du processus de recrutement visant à pourvoir le poste d'adjoint-e administratif-administrative, en prévision du départ à la retraite de la titulaire actuelle du poste;

D'autoriser la direction générale à préparer et publier l'offre d'emploi, à procéder à la réception et à l'analyse des candidatures ainsi qu'à mettre sur pied un comité de sélection qui effectuera les entrevues pour le poste;

D'autoriser, au besoin, la mise en place d'une période de chevauchement entre la personne actuellement en poste et la nouvelle personne employée afin de favoriser le transfert des connaissances et assurer la continuité des opérations;

DE préciser que l'embauche définitive et les conditions salariales de la personne retenue devront être soumises à l'approbation du conseil municipal conformément aux règles et politiques en vigueur.

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

c) Varia – Décharge Goulet – Demande d'entretien

2026-09-17

PROBLÉMATIQUE DÉCHARGE GOULET – TRAVAUX À EFFECTUER – ÉVALUATION PAR INTERVENANTE DE LA MRC DE MONTMAGNY

ATTENDU QUE la gestion des cours d'eau sur le territoire de la Municipalité de Sainte-Euphémie-sur-Rivière-du-Sud relève de la compétence de la MRC de Montmagny via le règlement 2021-100 voté par celle-ci;

ATTENDU QUE des travaux concernant la décharge Goulet doivent être sérieusement considérés compte tenu du remplissage de ce cours d'eau au fil des années;

INITIALES DU MAIRE GL
INITIALES DU DIR. GÉN. / GREFF. TRÉS.

N° de résolution ou annotation

ATTENDU QUE l'écoulement des eaux de surface par ce cours d'eau dans le secteur sud-est de la municipalité s'effectue de plus en plus difficilement;

ATTENDU QUE le conseil souhaite avoir de l'information concernant les possibilités d'entretien de ce cours d'eau afin que celle-ci s'écoule correctement;

Il est proposé Jocelyn Thibault, appuyé par Denis Laprise, et résolu ce qui suit :

DE s'informer auprès de Mme Lucie Lacasse, inspectrice des eaux à la MRC de Montmagny, pour qu'elle étudie le dossier et propose aux membres du conseil des orientations d'intervention possibles pour la décharge Goulet.

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

d) Varia – Résolution – Demande de permis – Dérogation mineure – Construction d'un cabanon cour avant – Lot 6 481 014 – Domaine Rêve-Nature

2026-09-18

DEMANDE DE PERMIS – DÉROGATION MINEURE – CONSTRUCTION D'UN CABANON COUR AVANT – LOT 6 481 014 – DOMAINE RÊVE NATURE

ATTENDU QU'une demande de permis a été effectuée avec une demande de dérogation mineure;

ATTENDU QUE le comité CCU a reçu et étudié la demande de dérogation mineure pour une demande de construction d'un cabanon en cour avant sur la propriété mentionnée plus haut;

ATTENDU QUE le CCU s'est rendu sur la propriété pour constater la localisation du futur cabanon et les impacts de la possible construction de celui-ci en regard de la réglementation actuelle;

ATTENDU QUE le CCU a émis les commentaires suivants : le terrain présente une pente importante qui limite les possibilités de construction latérale ou arrière;

ATTENDU QUE le CCU recommande à l'unanimité l'octroi du permis de construction pour le cabanon en cour avant;

Il est proposé par Jean-Claude Giroux, appuyé par Denis Laprise, et résolu ce qui suit :

QUE le conseil accepte la demande de dérogation mineure et autorise l'émission du permis tel que demandé par le propriétaire du lot 6 481 014 pour la construction d'un cabanon en cour avant de sa propriété.

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

Formules d'Affaires CCL (418) 683-2175 / 1-800-463-4578 — M-103IMP

INITIALES DU MAIRE
GL
INITIALES DU DIR. GÉN. / GREFF. TRÉS.

N° de résolution ou annotation

2026-09-19

20- PÉRIODE DE QUESTIONS

Une période de questions est tenue.

21- LEVÉE DE LA SÉANCE

LEVÉE DE LA SÉANCE

L'ordre du jour étant épuisé, il est proposé par Jean-Claude Giroux, appuyé par Jocelyn Thibault, et résolu de demander à Mme la mairesse suppléante de lever la séance.

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

La séance est levée à 21h05

Ghislaine Litière, Mairesse suppléante

* Je, *Ghislaine Litière*, mairesse suppléante, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature, par moi, de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142(2) du Code municipal.

Ce procès-verbal a été effectué en collaboration avec la directrice générale adjointe.

Yves Bernard, Directeur général / Greffier-trésorier

* Je, *Yves Bernard*, Directeur général et Greffier-trésorier, déclare que ce procès-verbal représente fidèlement les actes et délibérations du conseil municipal lors de la réunion tenue le 8 septembre 2026.

Sophie Mercier, Directrice générale adjointe / Greffière-trésorière adjointe

Ce procès-verbal a été ratifié lors de la séance du conseil tenue le 5 octobre 2026.